

MARCILLY

Informations

NOVEMBRE 2024

N° 212



TRAVAUX

Dans le cadre de la réalisation du Contrat Rural, les travaux de création d'un espace de jeux pour les enfants à l'angle de la rue du Moulin et de la rue des Epinettes, dont le démarrage a été reporté du fait des travaux d'assainissement de la CCPO, vont pouvoir démarrer avant la fin de l'année. Le montant des travaux s'élève à 113 165 € HT financé à 70 % par le Département et la Région.

BUDGET PARTICIPATIF 2024

Grâce aux nombreux votes effectués sur la plateforme de la Région Ile de France (budgetparticipatif.iledefrance.fr), Marcilly est lauréat au projet participatif écologique – 6ème édition et recevra donc une aide financière de la Région pour les projets suivants :

Projets menés par la mairie :

- Changement des menuiseries de la mairie
- Rénovation thermique dans l'atelier municipal

Projets menés par l'association des fêtes et Loisirs de Marcilly :

- Changement des menuiseries dans le local associatif
- Changement des radiateurs dans la salle des fêtes
- Changement de luminaires dans la salle du conseil

Merci à tous les votants !

ARBRE DE NOËL

L'arbre de Noël aura lieu le **DIMANCHE 15 DÉCEMBRE à 15h00 à la salle des fêtes.**

Au programme :

Un spectacle de Noël « LE PREMIER NOËL DE PERLE » sera proposé pour tous les enfants de Marcilly. A l'issue du spectacle, Le Père Noël devrait faire son apparition avec sa hotte de cadeaux pour les enfants nés entre 2014 et 2024 présents lors du spectacle.

N'oubliez pas de transmettre votre bulletin d'inscription qui a été distribué dans votre boîte aux lettres (retour avant le 22 novembre en mairie)

La boîte aux lettres du Père Noël sera placée devant l'école à compter du 18 Novembre

ASSOCIATION FÊTES ET LOISIRS DE MARCILLY (AFLM)

Le Karaoké annuel aura lieu le SAMEDI 16 Novembre à partir de 20H30.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Vous allez être recensé du 16 janvier au 15 février 2025.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

L'agent recenseur désigné est la Secrétaire Générale de Mairie, Mme DIDIOT Claire, qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres) au démarrage de la campagne de recensement.

Votre participation sera essentielle et la réponse par internet sera à privilégier. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Un courrier de rappel sera distribué début Janvier.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA CARTE SCOL'R

Votre enfant utilise occasionnellement ou régulièrement le bus du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Pour se faire, vous avez dû lui commander une carte de bus scol'R, auprès du Conseil Départemental, condition OBLIGATOIRE pour emprunter ce transport.

Lors de sa dernière réunion, le Comité Syndical des Ecoles de Varreddes-Marcilly a décidé le remboursement de cette carte à hauteur de 50%, soit 12,20 euros pour cette année scolaire.

Pour faire valoir vos droits, merci de fournir en Mairie de Varreddes, siège du Syndicat :

- votre Relevé d'Identité Bancaire
- la photocopie de la carte de bus au NOM de l'enfant
- le tout AVANT le 30/11/2024.

CALENDRIERS DES SAPEURS-POMPIERS

La campagne des calendriers 2025 de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Soupplets a débuté le 1er novembre et se terminera le 24 décembre 2024.

Vous avez la possibilité de demander aux équipes de vous présenter leur carte « sapeurs-pompiers ». Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence par la gendarmerie, un formulaire « Opération Tranquillité Vacances » est disponible sur le site servicepublic.fr.

BLABLACAR DAILY

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq lance un partenariat afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily.

Grâce au financement d'Île-de-France Mobilités dans la région :

- ➔ les conducteurs reçoivent au minimum 2€ à chaque covoiturage, ainsi qu'une prime de 100€
- ➔ le trajet est gratuit pour les passagers

📱 N'hésitez donc pas à télécharger l'application BlaBlaCar Daily, qui connecte les conducteurs et passagers qui se trouvent sur le même itinéraire aux mêmes horaires.

VAC'ENSPORTS NOËL 2024

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq propose à chaque période de vacances des stages sportifs ! N'hésitez pas à aller voir sur le site de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Pour rappel, **Téléchargez l'application PANNEAU POCKET sur votre smartphone**

Afin d'être informé de l'actualité de Marcilly (Marcilly – 77139) et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CC du Pays de l'Ourcq - 77440)

⚠ RAPPEL : POUR QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU

- La commune est confrontée régulièrement à des dépôts sauvages. Vous êtes témoin, n'hésitez pas à vous rendre en mairie pour transmettre toute information utile afin de retrouver les responsables.
- Pour la sécurité de tous et pour la propreté du village, nous vous remercions de **ne pas déposer de verre, ni de textile sur la voirie ou à côté des containers** dédiés si vous remarquez que ces derniers sont pleins.
- **De nombreuses déjections de chiens** sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Lors des promenades quotidiennes avec leur chien, nous demandons aux propriétaires de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle. **L'abandon de déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende de 2ème classe selon l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement.**
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ceux de catégorie 1 doivent obligatoirement être déclarés en mairie.
- Promeneurs, n'hésitez pas à ramasser les papiers et autres déchets laissés dans notre campagne.
- Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets).
- Les haies privées et branches d'arbres dépassant sur le domaine public (rue, trottoir) doivent être entretenues.
- Après passage des éboueurs, nous constatons que de nombreuses poubelles restent trop longtemps sur la voie publique. Le phénomène est régulier dans de nombreuses rues du village. Pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble, merci aux habitants concernés de rentrer leurs poubelles régulièrement et le plus tôt possible. **Pour rappel, seul le propriétaire du bac est responsable si un accident est créé à cause de son bac.**
Par ailleurs, nous rappelons de ne pas surcharger les bacs dont le couvercle doit être bien fermé. Si vous considérez que votre bac n'est pas assez grand, vous pouvez faire une demande de bac plus grand auprès de Covaltri (01 64 20 52 22 ou contact@covaltri77.fr)
- Les propriétaires de véhicules ne doivent pas garer leur automobile entièrement sur le trottoir dédié aux piétons. Les piétons sont contraints à se déplacer sur la chaussée. Une voiture en stationnement doit laisser le passage pour un piéton ou une poussette. Nous demandons aux habitants qui disposent d'une cour, d'un garage, d'une allée, de rentrer leurs véhicules dans leur propriété.

"Adoptons les bons réflexes pour le bien vivre ensemble"

EN BREF

- **La Ferme de Lisa**, 12 rue du Pont à Marcilly propose des fromages de chèvre et d'autres produits de producteurs.
Ouverture mercredi de 17h à 19h, vendredi de 17h à 19h et samedi de 14h à 17h.
- Pour rappel, une **ruche à livres** a été confectionnée et installée par Monsieur Thierry Barbary (conseiller municipal) et se situe sous l'ancien abri bus. Cette ruche est en libre-service et est à disposition de tous les habitants (aux petits comme aux plus grands).
Bonne nouvelle, une seconde boîte à livres va être installée devant la grille de la mairie 😊
Merci de déposer dans ces boîtes uniquement des livres et n'hésitez pas à en prendre d'autres.
Un grand merci pour cette initiative et belles découvertes à tous !
- **Frelons asiatiques** :
Informations complètes sur le site du GDSA 77 : gdsa@apiculture77.fr / 06 31 78 97 10
Ne pas vous en approcher et ne pas intervenir vous-même.
En cas de piqûre appeler le 18 (pompiers)
Pour intervention : contacter Olivier Girbal au 06 42 76 91 15 - miel.girbal@gmail.com

DÉCÈS

Nous renouvelons nos condoléances à la famille de Mr René LEGRAND suite à son décès survenu le 1er Octobre 2024.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Owen COTTAIS né le 11 septembre 2024.

Mme le Maire et son conseil souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly

Prenez soin de vous et des vôtres,

Le Conseil Municipal

*Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@outlook.com
Site Web : marcilly77.fr
Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous.*